

TARIFS DIVERS

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC	A4	0,20
	A4 recto-verso	0,40
	A3	0,40
	A3 recto-verso	0,80
PHOTOCOPIES COULEUR	A4	0,30
	A4 recto-verso	0,50
	A3	0,50
	A3 recto-verso	0,90
COURRIEL	Envoi - la page	0,20

PRIX REPAS CANTINE SCOLAIRE	Tarif enfant	1,00
	Tarif adulte (AESH)	1,00
	Tarif adulte (Enseignants + Agents + Autres)	5,10
	Tarif Centre de loisirs - facturation Innoenfance	2,25

TIVOLI	réservé aux associations (CAUTION)	500,00
CAMION OPEL	réservé aux associations (CAUTION)	500,00
VIDEOPROJECTEUR - LOCATION	LOCATION A LA JOURNEE	20,00
VIDEOPROJECTEUR - LOCATION	CAUTION	500,00
ECRAN GEANT MOBILE - LOCATION	LOCATION A LA JOURNEE	30,00
ECRAN GEANT MOBILE - LOCATION	CAUTION	500,00
ECRAN VIDEO	LOCATION MANIFESTATION	1 850,00
ECRAN VIDEO	CAUTION	2 000,00

VACATION FUNERAIRE		25,00
CONCESSIONS CIMETIERE	Concession 15 ans	158,00
	Concession 30 ans	315,00
CONCESSIONS CAVURNE - COLOMBARIUM	Concession de 15 années	371,00
	Concession de 30 années	580,00

REDEVANCE TERRASSES ET TROTTOIRS	forfait m² occupé - BAR	9,00
	forfait m² occupé - TROTTOIRS	9,00
	forfait m² occupé - RESTAURATION	17,00
POINT DE VENTE RETENUE DES ANSES	du 01 Mars au 31 Octobre - forfait saison	1 930,00
OFFICE DU TOURISME	année civile	120,00
REDEVANCE OCCUPATION CABANES DU FRONT DE MER	par mois la redevance pour les mois de juin, juillet, août	132,00
	pour les autres mois d'occupation du domaine public, pour les personnes vendant le produit de leur pêche ou culture)	55,00
	Forfait fluide pour certaines cabanes	310,00

REDEVANCE PONTON	Pontons sur Piédemont	355,00
------------------	-----------------------	--------

REDEVANCE STATIONNEMENT CAMPING CARS AVEC TAXE DE SEJOUR INCLUSE	Tarifs haute saison (mai à octobre) - avec taxe de séjour	15,74
	Tarifs basse saison (novembre à avril) - avec taxe de séjour	14,04
	Borne de service pour 5h	6,00

TRANSPORTS ET TRAVAUX EN REGIE MUNICIPALE	CAMION (HEURE)	27,60
	TRACTO PELLE (HEURE)	45,60
	NACELLE (HEURE)	33,90
	NACELLE (JOURNEE)	132,20
	DEBROUSAILLEUSE A DOS (HEURE)	11,20
	TRACTEUR GYROBROYEUR (HEURE)	35,10
	TRACTEUR TONDEUSE (HEURE)	35,10
	TONDEUSE (HEURE)	16,50
	PASSAGE DECHETTERIE (UNITE)	5,10
	AGENT TECHNIQUE DE 07H A 19H (HEURE)	39,80
	AGENT TECHNIQUE DE 19H A 07H (HEURE)	70,50
	AGENT TECHNIQUE DE 07H A 19H DIMANCHE ET JOURS FERIES (HEURE)	58,40
	AGENT TECHNIQUE DE 19H A 07H DIMANCHE ET JOURS FERIES (HEURE)	88,90
	CAUTION PRÊT DE MATERIEL (ENROULEUR, ETC...)	FONCTION DU PRÊT

PANNEAU LUMINEUX	FORFAIT POUR 5 PASSAGES	70,00
GAZETTE	ENCART PUBLICITAIRE A L'ANNEE	84,00
FORFAIT SECOURS	DEPANNAGE PASSE AUX FILLES - PASSE AUX BŒUFS	400,00

PIEGE FRELONS ASIATIQUES		10,00
--------------------------	--	-------

TARIFS COMMUNAUX à compter du 01 JANVIER 2026 Délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 17 SEPTEMBRE 2025						
LOCATION SALLES MUNICIPALES						
SALLE POLYVALENTE	HORS COMMUNE	HORS COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE PARTICULIER	COMMUNE PARTICULIER	CAUTION
	2 JOURS	5 JOURS	2 JOURS	5 JOURS	5 JOURS	
	275	560				
	275	560				1 200
	112	224	91	182		
SALLE REUNION	550	1 100	460	920		
GRANDE SALLE						
ESTRADE	112	112	91	91		500
PARQUET	112	112	91	91		
MENAGE						300

LOCATION JOURNALIERE SALLES MUNICIPALES				
COMPLEXE SPORTIF	FORFAIT JOURNALIER 2 SALLES	FORFAIT JOURNALIER 3 SALLES	FORFAIT JOURNALIER 4 SALLES	CAUTION
	91			
		91		
		112		1500
		112		
GRANDE SALLE + REUNION + CUISINE			132	
DOJO + GYM + REUNION + CUISINE				
GRANDE SALLE + DOJO + REUNION + CUISINE				
GRANDE SALLE + GYM + REUNION + CUISINE				
GRANDE SALLE + DOJO + GYM + REUNION + CUISINE				
Le forfait journalier de plusieurs salles n'est possible qu'avec une prestation hébergement camping				

LOCATION JOURNALIERE SALLES MUNICIPALES					
COMPLEXE SPORTIF	FORFAIT JOURNALIER 2 SALLES	FORFAIT JOURNALIER 3 SALLES	FORFAIT JOURNALIER 4 SALLES	CAUTION	1500
	91				
		91			
		112			
		112			
GRANDE SALLE + REUNION + CUISINE			132		
DOJO + GYM + REUNION + CUISINE					
GRANDE SALLE + DOJO + REUNION + CUISINE					
GRANDE SALLE + GYM + REUNION + CUISINE					
GRANDE SALLE + DOJO + GYM + REUNION + CUISINE					
Le forfait journalier de plusieurs salles n'est possible qu'avec une prestation hébergement camping					

TARIFS COMMUNAUX à compter du 01 JANVIER 2026		
Délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 17 SEPTEMBRE 2025		
DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT		
	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	1,40
	du mètre linéaire jusqu'à 8 ml	GRATUIT
	au-dessus limité à 15 ml	
	pour les abonnés : par mètre sous marché couvert	1,20
	par mètre sur marché non couvert	1,20
	Marché gourmand (forfait) pour une manifestation	20,00
	Marché Nocturne et Marché Bien-être - le ml	2,50
	Marché Nocturne alimentaire - le ml - électricité	2,50
	Marché Nocturne non alimentaire - forfait - électricité	2,50
	Truck alimentaire d'avril à octobre	870,00
	Truck en tout genre pour 1 journée	20,00
	service de bien être à la personne - le mois	76,00
TARIFICATION EAU NON SEDENTAIRES		2,00
Eau par demi-journée		3,00
Electricité éclairage la demi-journée		6,00
Electricité avec appareils la demi-journée		
SUR LA VOIE PUBLIQUE (hors marché ou place Vieilleux)		
Hors Saison		
Par jour pour une surface maximum de 20 m2 par établissement ou par véhicule sauf pour les étalages ou les installations des ostréiculteurs qui seront assujettis aux tarifs appliqués aux commerçants de la Place du Marché		29,00
Saison (du 15 juin au 15 septembre)		
a) Les détenteurs d'installations fixes ou mobiles seront assujettis à un forfait qui sera traité de gré à gré avec la municipalité		
b) Les industriels forains auront à s'acquitter d'un forfait journalier ainsi établi :		
	FORAINS - ANIMATIONS	
	Forfait journalier - par m²	0,10
	Forfait frais installation	50,00
	FORAINS LOGEMENTS CARAVANES ET AUTRES	
	par semaine - par caravane ou autre module	13,00
	Caution de 100 euros sera exigée à la réservation. En cas de litiges, celle-ci sera encaissée pour la remise en état du lieu.	100,00
	FORAINS - ANIMATIONS (PETITS METIERS) INFÉRIEUR A 50 M² -	
	Forfait journalier	23,00
VEHICULES COMPRIS	FORAINS - ANIMATIONS (GRANDS METIERS) SUPÉRIEUR 50 M² -	
	Forfait journalier - jour du spectacle	50,00
	par jour supplémentaire de présence	30,00
Une caution de 150 euros sera exigée à la réservation. En cas de litige, celle-ci sera encaissée pour la remise en état du lieu.		150,00
STATIONNEMENT GENS DU VOYAGE		
eau et électricité par jour et par caravane		5,00